

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille treize, le 30 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 mai deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

SÉANCE DU

30 MAI 2013

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE\*, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

OBJET

**Lisière Pereire –  
promesse de vente lot C**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 31 mai 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 31 mai 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 31 mai 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Aline RIDET

\*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour les dossiers 13 C 00, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2013, le compte rendu des actes administratifs, et les dossiers 13 C 01 à 13 C 15)

Avaient donné procuration :

Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT  
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT  
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absents :

Monsieur BAZIN d'ORO  
Madame DE CASTRO COSTA

Secrétaire de séance :

Madame KARCHI-SAADI

**N° DE DOSSIER** : 13 C 12

**OBJET** : LISIÈRE PEREIRE – PROMESSE DE VENTE LOT C

**RAPPORTEUR** : Monsieur LEBRAY

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans un souci de transparence et afin de favoriser la concurrence entre les opérateurs, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a mis en place une consultation pour la cession des lots dans le cadre de l'opération d'aménagement « Lisière Pereire ».

La consultation s'est déroulée en deux phases et a fait l'objet d'une publicité dans le *Journal du Moniteur des Travaux Publics*.

La première phase a positionné l'offre de la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS en première position au regard des critères de sélection du règlement de consultation définis pour attribuer le lot C à savoir, par ordre de priorité : offre financière, programme proposé et conditions de vente.

La seconde phase a permis de confirmer la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS en sa qualité d'attributaire du lot C, de conforter l'offre financière et les conditions de vente de ce lot. Conformément au règlement de consultation, LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS a proposé des projets architecturaux répondant aux objectifs urbains, environnementaux et architecturaux de la Ville. Le 28 février 2013, elle a remis et présenté les dossiers des maîtres d'œuvre suivants : Agence Vigneron, Atelier BLM, AAAB et Associés.

Parallèlement, des négociations ont été engagées avec la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS, en sa qualité d'attributaire du lot C, en vue de la finalisation de la promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir.

Le projet de compromis de vente soumis à l'approbation du Conseil présente les caractéristiques suivantes :

- Le terrain concerné : parcelles AB 206p, AB 209p et AB 299p, représentant une emprise de 5 372 m<sup>2</sup>
- Le programme : 7 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher de logements en accession libre et 290 m<sup>2</sup> de surface de plancher de commerces
- Le prix : 10 645 000 € Hors Taxe, TVA en sus
- Les modalités de paiement prévoient le versement de 10 % d'acompte à la signature de la promesse de vente et du solde à l'acte authentique
- La vente est faite à la condition suspensive unique d'un permis de construire purgé de tout recours

- L'acquéreur présentera la caution d'un établissement financier garantissant le paiement du solde du prix.
- France Domaine a jugé le montant de la cession acceptable

La présente délibération a pour objet d'approuver la cession du lot C à l'opérateur désigné à l'issue des phases 1 et 2 de la consultation, à savoir la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS, et l'approbation du projet de promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir.

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS s'abstenant,

APPROUVE la cession du lot C du projet d'aménagement « Lisière Pereire » à la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS au prix de 10 645 000 € Hors Taxe, TVA en sus,

APPROUVE le projet de promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir,

AUTORISE la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS à déposer toute demande d'autorisation administrative nécessaire à la mise en œuvre du projet sur le terrain objet de la promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir,

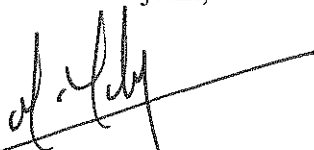
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir ainsi que tous les documents se rapportant à cette cession,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,

Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Lisière Pereire – promesse de vente lot C

---

Date de décision: 30/05/2013

Date de réception de l'accusé 31/05/2013

de réception :

---

Numéro de l'acte : D13C12

Identifiant unique de l'acte : 078-217805514-20130530-D13C12-DE

---

Nature de l'acte : Délibération .

Matières de l'acte : 3 .2

Domaine et patrimoine

Alienations

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

---

Nom du fichier : D13-C-12 - Lisiere-pereire-promesse-de-vente-lot-C.doc ( 078-217805514-20130530-D13C12-DE-1-1\_1.pdf )